

INSTRUMENT DE RECHERCHE

DOSSIERS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR OR ET AUX ENTENTES CONNEXES

Banque du Canada

Historique des opérations sur or

Décembre 1997

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Introduction	5
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	9
Banque Nationale de Belgique	11
Banque de France	12
Norges Bank	15
Bank Polski	16
Sveriges Riksbank	17
Banque Nationale Suisse	18
Banque d'Angleterre	20
Banque Fédérale de Réserve de New York	29
Banco Central de Bolivia	30
Danmarks Nationalbank	31
De Nederlandsche Bank	32
Banco de México	34
Bank Van de Nederlands Antillen	35
Österreichische Nationalbank	36
Deutsche Bundesbank	37
Banque Centrale de la République de Turquie	39
Banco de Portugal	40
Banque Melli Iran	41
De Surinaamsche Bank	42
Narodni Banka Ceskoslovenska V Praze	43
Ministre des Finances - Or	44
Autres documents pertinents	47
Documents reçus de banques centrales, d'institutions financières internationales, de gouvernements et d'autres entités	62
Annexe	64

INTRODUCTION

Le présent instrument de recherche est conçu pour servir de guide aux chercheurs qui s'intéressent aux dossiers que la Banque du Canada conserve dans ses archives et qui portent sur les opérations sur or qu'elle a effectuées entre le 11 mars 1935, date à laquelle elle a ouvert ses portes, et le 31 décembre 1956, époque à laquelle avait pris fin son rôle dans les diverses opérations sur or effectuées pendant la guerre et à laquelle les Alliés avaient effectivement mis un terme à leurs efforts en vue de retrouver et de restituer l'or monétaire pillé par les forces de l'Axe. L'instrument de recherche est donc une version élargie de l'inventaire que la Banque a dressé des dossiers portant sur les opérations sur or et les ententes connexes afin d'aider le professeur Duncan McDowall, de l'université Carleton, qu'elle avait chargé en juillet 1997 de mener une enquête indépendante sur les opérations sur or qu'elle avait effectuées pour le compte de clients étrangers au cours de la Seconde Guerre mondiale. S'étant engagée à mettre à la disposition du public ses archives relatives aux opérations sur or effectuées pendant la guerre, la Banque publie le présent instrument de recherche afin que tous les intéressés puissent consulter les documents sources du rapport du P^r McDowall ainsi que pour faciliter les recherches sur le sujet.

Pour pouvoir dévoiler ces archives au public, la Banque a dû obtenir des clients auxquels elle a fourni ou fournit toujours des services liés à l'or la permission de divulguer le contenu de leurs dossiers. Les entités en question ont autorisé la divulgation des dossiers portant sur la période allant du 11 mars 1935 au 31 décembre 1956 étant donné le grand intérêt que manifestait le public pour les opérations sur or effectuées à cette époque. Cependant, les archives ainsi que les dossiers courants relatifs à la prestation de services portant sur de l'or après le 31 décembre 1956 demeureront confidentiels.

Entre mars 1935 et décembre 1956, la Banque du Canada a effectué des opérations sur or pour son propre compte (jusqu'en 1940) et a fourni des services liés à l'or au ministre fédéral des Finances ainsi qu'à un certain nombre de banques centrales et de gouvernements étrangers.

Le gros des dossiers énumérés et décrits dans l'instrument de recherche portent sur des services liés à l'or fournis à des banques centrales et à des gouvernements étrangers. De façon générale, les dossiers ont été regroupés en trois grands groupes selon qu'ils contenaient des ententes relatives à l'ouverture, à la Banque du Canada, de comptes d'or en garde ainsi que les modalités qui les régissaient; de la correspondance, à savoir les instructions, les confirmations et les conseils relatifs aux opérations courantes effectuées sur les comptes; ou des

dossiers sur les opérations elles-mêmes, à savoir les relevés détaillés des comptes. Dans le cas des petits clients (ayant effectué des opérations peu fréquentes portant sur de faibles montants), les ententes et la correspondance ont souvent été regroupées en un seul dossier.

En général, la cote des dossiers renfermant des ententes et de la correspondance commence par la lettre * A + ou par le nombre * 515 + et celle des dossiers relatifs aux opérations, par * 580 +. Pour des raisons de commodité, les trois types de dossiers ont été rassemblés par client dans l'instrument de recherche.

Les titres des dossiers indiqués ont été relevés dans les registres de classement de la Banque du Canada de l'époque. Ils sont parfois différents des titres qui se trouvent sur les dossiers-mêmes.

Il semblerait, en dépit de nos recherches approfondies, que certains dossiers pertinents manquent. Ainsi, aucun dossier n'a pu être retrouvé à propos des ententes ou de la correspondance datant de cette période touchant la De Surinaamsche Bank (maintenant appelée Centrale Bank van Suriname) ni la Narodni Banka Ceskoslovenska V Praze, bien que des dossiers relatifs à des opérations touchant ces banques aient été trouvés. La colonne de droite de l'instrument de recherche signale les cas où des dossiers manquent.

Des renseignements personnels sont disséminés dans les documents que renferment les dossiers et, en fait, l'un d'eux — le dossier A18-17-8 intitulé * Or livré à des particuliers et à des sociétés à la demande de la Banque d'Angleterre + — est constitué en grande partie de tels renseignements. Les renseignements personnels sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et ne peuvent être divulgués qu'à certaines conditions. Lorsque le contenu d'un dossier ou de documents est protégé par cette loi, il en est fait mention dans la colonne de droite de l'instrument de recherche.

Les documents personnels de Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada entre 1934 et 1954 pourraient aussi intéresser les chercheurs. Ces documents sont conservés aux Archives de la Banque.

Pour obtenir des renseignements sur les lois relatives à l'accès à l'information ou à la protection des renseignements personnels, prière de communiquer avec Louise Nantel par téléphone, au (613) 782-8322, par télécopieur, au (613) 782-7317 ou par courrier électronique à l'adresse lnantel@bank-banque-canada.ca.

Pour obtenir des renseignements sur les Archives de la Banque du Canada, il convient de communiquer avec Corrinne Miller par téléphone, au (613) 782-8673, par télécopieur, au (613) 782-7113 ou par courrier électronique, à l'adresse cmiller@bank-banque-canada.ca.

Un sommaire du rapport présenté par le P^r Professor McDowall sur les opérations portant sur de l'or étranger effectuées par la Banque du Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale se trouve sur le site web de la Banque, à l'adresse <http://www.bank-banque-canada.ca>.

La liste des dossiers mis à la disposition du public par l'intermédiaire du ministère des Finances constitue une annexe du présent document.

le 15 décembre 1997

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (BRI)				
A1-5	BRI - Or réservé - Banco Central de Reserva de El Salvador	Vol. 1 3601-4810	Toute la correspondance date de 1936, mais quelques documents (erreur de classement?) datant de 1948 se rapportent à des transactions portant sur des pièces d'or avec la Norges Bank.	
A1-5A	BRI - Ententes portant sur l'or Documents traitant de l'ouverture auprès de la Banque du Canada d'un compte d'or en garde à la BRI et des opérations courantes sur ce compte. Le dossier renferme en outre une très grande quantité de lettres échangées entre la BRI et la Banque du Canada se rapportant à la mise à jour périodique d'une publication de la BRI intitulée <i>Conditions governing Gold Operations</i> .	Vol. 1 3501-6512	Lettre du 22 juin 1956 de M. MacDonald (BRI) à M. Rasminsky concernant les lingots d'or provenant de l'Hôtel de la monnaie de Prusse que la Banque du Canada avait en sa possession. La lettre comporte deux annotations : la première, au bas de la première page, consigne le transfert des lingots. La deuxième, vers le bas de la deuxième page, est du sous-gouverneur Rasminsky et indique que les lingots n'étaient pas * corrompus +. Lettre du 29 août 1956, de M. Rasminsky à M. MacDonald; bref historique de la manière dont la Banque du Canada s'est trouvée en possession des lingots.	Certains documents sont protégés en vertu du paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
A1-5A Opérations courantes	BRI - Opérations courantes sur or - Entente	Vol. 1 3601-5103		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Documents traitant des opérations courantes effectuées sur un compte d'or en garde détenu par la BRI à la Banque du Canada	Vol. 2 5104-5312		
		Vol. 3 5401-5512		
		Vol. 4 5601-5712		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque des Règlements Internationaux. Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	3509-5509	Six pages de grand livre Douze pages de grand livre	
580-43-3A	Or tenu pour la BRI	4401-5212		
580-43-3B	Or reçu de la Banco Central de Reserva du Salvador, San Salvador, et tenu en garde pour le compte de la BRI	3501-3612		
580-42-3A	Transferts d'or réalisés pour la BRI	4401-5212		
580-42-3B	Envois d'or provenant de réserves gardées pour la BRI	3501-4012		
580-43-3C	Banque des Règlements Internationaux - Envois d'or	5601-5912		
580-43-3D	Banque des Règlements Internationaux - Envois et transferts - Lingots et pièces de monnaie	5301-5512		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE				
A3-1	<p>Or réservé à la Banque Nationale de Belgique</p> <p>Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Banque Nationale de Belgique ainsi que des opérations courantes sur ce compte</p>	Vol. 1 3501-5512	<p>Lettre du 23 mars 1939 dans laquelle M. Towers demande à M. Dunning (ministre des Finances) s'il est disposé à élargir les modalités de l'entente portant sur l'or de la Banque d'Angleterre de sorte que celle-ci inclue l'or de la Banque Nationale de Belgique gardé en réserve à la Banque du Canada.</p> <p>Lettre du 27 mars 1939 de M. Clark (Finances) annonçant à M. Towers que le ministre est disposé à élargir les modalités de l'accord.</p>	
		Vol. 2 5601-8112	<p>Lettre du 14 août 1943 dans laquelle M. Towers demande à M. Isley (ministre des Finances) si l'or réservé au nom de la Banque Nationale de Belgique peut être considéré comme non soumis au contrôle du Bureau du séquestre des biens ennemis.</p> <p>Lettre datée du 18 août 1943 dans laquelle M. Clark (Finances) déclare à M. Towers que l'or n'est pas soumis au contrôle du Bureau du séquestre des biens ennemis.</p>	
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Nationale de Belgique</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	4308-6011	<p>Une page de grand livre</p> <p>Deux pages de grand livre</p>	
580-43-5A	Banque Nationale de Belgique, Bruxelles - Or en garde	4301-6012 6101-6212		
580-42-5A	Banque Nationale de Belgique - Envois et transferts d'or	4401-6012		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE DE FRANCE				
A6-3	Or réservé pour la Banque de France Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada de comptes d'or et d'autres biens en garde pour la Banque de France et le gouvernement de la République française ainsi que des opérations courantes effectuées sur ces comptes	Vol. 1 3901-3912	Lettre du 15 avril 1939, dans laquelle M. Clark (Finances) signale à M. Towers que le ministre des Finances (M. Dunning) est disposé à inclure l'or tenu à la Banque du Canada pour le compte de la Banque de France dans l'entente décrite dans des lettres antérieures concernant l'or de la Banque d'Angleterre et de la Banque Nationale de Belgique.	
		Vol. 2 4001-4412	Lettre du 16 janvier 1940, dans laquelle M. Marble informe M. Rousseau (Banque de France) que la Banque du Canada se fera un plaisir de recevoir l'or détenu par des banques situées au Canada pour le compte de citoyens français et de déposer celui-ci dans le compte * T + de la Banque de France. Ces dépôts seront acceptés, qu'il s'agisse de lingots ou de pièces d'or. Note de service interne datée du 27 novembre 1940 dans laquelle le Secrétaire annonce au chef de la Section de la monnaie que l'or, les effets et les billets en garde pour le compte de la Banque de France sont désormais soumis au contrôle du Bureau du séquestre des biens ennemis. (Ce contrôle a été levé fin décembre 1944. Voir A6-4 pour plus de détails.)	
		Vol. 3 4501-4912		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 4 5001-6812		Deux documents sont protégés en vertu du paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
A6-4	<p>Compte * T + de la Banque de France tenu à la Banque du Canada</p> <p>Bien des documents se trouvant dans ce dossier se trouvaient déjà dans A6-3. Les seuls documents propres à ce dossier concernent le regroupement de comptes entrepris à la libération.</p> <p>La période est trompeuse. Le dossier renferme des documents de fond, dont les derniers datent de novembre 1951, et deux documents mal classés (?) datant de 1972.</p>	Vol. 1 3904-7208		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque de France</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	4503-4912	Six pages de grand livre Cinq pages de grand livre	
580-43-7B	Or reçu devant être gardé pour la Banque de France	Vol. 1 4501-6012		
580-43-7A	<p>Or en garde - Banque de France</p> <p>Correspondance courante interne entre le Secrétariat et la Section de la monnaie portant sur de l'or reçu pour être déposé dans un compte d'or en garde.</p>	Vol. 1 3904-3912 Vol. 2 4001-8508		Cinq documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-42-7A	<p>Or expédié et transféré - Banque de France</p> <p>Correspondance courante interne entre le Secrétariat, la Section du change étranger et la Section de la monnaie</p>	Vol. 1 4005-4210 Vol. 2 4510-4912		
580-42-7B	Or en garde pour la Banque de France	3908-4006		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
582-42-7C	Banque de France Dossier principal	3904-8909	<p>Note de service interne datée du 19 janvier 1940 envoyée par le Secrétaire au chef de la Section de la monnaie l'informant des ententes conclues avec la Banque de France en vertu desquelles l'or conservé par les banques à charte au Canada pour des citoyens français pouvait être déposé aux fins de garde. On y indique que la Banque de France verra au paiement en francs auprès du propriétaire.</p> <p>Lettre datée du 30 décembre 1944 du Secrétariat d'État (Canada) - Le Bureau du séquestre des biens ennemis n'assure plus le contrôle de l'or et des avoirs gardés par la Banque du Canada pour la Banque de France.</p>	

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
NORGES BANK				
515-11-5	<p>Norges Bank - Compte d'or en garde</p> <p>Documents traitant des envois d'or de la Banque d'Angleterre à la Banque du Canada effectués au nom du gouvernement royal norvégien vers le milieu de 1940 et des opérations courantes sur le compte d'or en garde tenu pour ce gouvernement. L'or a été transféré le 16 octobre 1942 à un nouveau compte établi au nom de la Banque de Norvège.</p> <p>Annotation à l'intérieur de la chemise indiquant que l'or tenu en garde pour la Banque de Norvège a été transféré par le gouvernement norvégien à la Norges Bank, Oslo le 21 janvier 1946.</p>	Vol. 1 4001-8312	<p>Lettre datée du 15 août 1940 que le gouverneur Towers a envoyée à M. Isley (ministre des Finances) pour indiquer que la Banque du Canada est d'avis que le (gouvernement royal norvégien) est, pour le moment, installé à Londres et que les avoirs qu'il lui a confiés peuvent être utilisés librement et ne sont donc pas soumis au contrôle du Bureau du séquestre des biens ennemis et demande au ministre Isley s'il est d'accord avec ce point de vue.</p> <p>Lettre datée du 19 août 1940 que M. Isley a envoyée au gouverneur Towers pour signaler son accord avec la position adoptée par la Banque du Canada.</p>	
A12-4	<p>Or en garde pour le compte de la Norges Bank</p> <p>Documents traitant de l'ouverture d'un compte d'or en garde pour la Norges Bank ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte</p>	<p>Vol. 1 4601-5312</p> <p>Vol. 2 5401-7212</p>		
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Norges Bank</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	4210-5806	<p>Cinq pages de grand livre</p> <p>Dix pages de grand livre</p>	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Gouvernement royal norvégien	4007-4210	Deux pages de grand livre	
58-85-4	Vérification Or - Section 9, pièce 10 - Norges Bank	Vol. 1 4001-8712		
580-42-12B	Banque centrale de Norvège - Norges Bank, Oslo, Norvège - Or - Pièces/Divers - Correspondance	5201-8712		
580-42-12A	Envois et transferts d'or - Norges Bank	4810-7009		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANK POLSKI				
A13-2	Or en garde de la Bank Polski (or appartenant à l'État)	Vol. 1 4001-4712	Lettre du 7 octobre 1940 dans laquelle M. Towers déclare à M. Isley (ministre des Finances) que la Banque du Canada est d'avis que les biens que possède à la Banque du Canada le gouvernement de la Pologne installé à Londres sont entièrement accessibles et ne sont pas soumis au contrôle du Bureau du séquestre des biens ennemis et lui demandant s'il partage cet avis. M. Isley partage effectivement ce point de vue. (Copies dans A13-4)	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada et de la clôture d'un compte d'or en garde tenu pour la Banque Polski ainsi que des opérations courantes sur ce compte	Vol. 2 4801-5112		
A13-4	Or en garde du gouvernement de la Pologne Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada et de la fermeture d'un compte d'or en garde et de comptes en dollars canadiens et américains tenus au nom du gouvernement de la Pologne et des opérations courantes sur ceux-ci	Vol. 1 4001-4812		
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Gouvernement polonais	4010-4805	Une page de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Bank Polski	5003-5010	Trois pages de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Deux pages de grand livre	

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
SVERIGES RIKSBANK				
A16-2	<p>Comptes de la Sveriges Riksbank - Ententes</p> <p>Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte de retrait et de comptes spéciaux pour la Sveriges Riksbank, ainsi que des opérations courantes sur ces comptes et des modalités d'une entente informelle de transfert entre la Banque du Canada et la Sveriges Riksbank afin de faciliter le règlement de certains crédits par la Suède au Canada et par le Canada à la Suède.</p>	Vol. 1 3501-5012	Lettre du 3 janvier 1940 dans laquelle M. Gordon répond (au nom de M. Towers) à la lettre du 11 décembre 1939 de M. Rooth (gouverneur de la Sveriges Riksbank) où ce dernier s'informait de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte en dollars américains à l'intention de la Sveriges Riskbank et de banques commerciales suédoises et de ce que ferait la Banque du Canada si la Suède devait être envahie.	Dossier non pertinent, à l'exception d'un document cité par le Pr. McDowall, dont une copie se trouve dans une chemise distincte.
A16-3	<p>Sveriges Riksbank - Or</p> <p>Documents traitant de l'ouverture d'un compte à la Banque du Canada pour cette banque et des opérations sur ce compte</p>	<p>Vol. 1 4401-4712</p> <p>Vol. 2 5101-6412</p>	Lettres échangées entre MM. Marble et Clark (Finances) au début de mars 1944 au sujet de l'ouverture d'un compte d'or en garde pour cette banque	
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Sveriges Riksbank</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	4403-6312	<p>Une page de grand livre</p> <p>Cinq pages de grand livre</p>	
580-43-16B	Or reçu - Sveriges Riksbank, Stockholm (Suède)	4403-5103		
580-43-16A	Or transféré - Sveriges Riksbank, Stockholm (Suède)	4501-4704		
580-42-15A	Sveriges Riksbank	5306-6407		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE NATIONALE SUISSE				
A17-1 Entente	Compte d'or réservé pour la Banque Nationale Suisse Renseignements, incomplets, sur la conclusion d'une entente permettant à la Banque d'Angleterre de transférer de l'or des comptes qu'elle détient à la Banque du Canada à un compte d'or en garde à la Banque Nationale Suisse et, par la suite, permettant à la Banque Nationale Suisse de transférer de l'or du compte qu'elle détient à la Banque du Canada à un compte d'or de la Banco de Portugal tenu à la Banque du Canada	Vol. 1 4201-4612		
A17-1 Documents courants	Or réservé pour le compte de la Banque Nationale Suisse Documents traitant des opérations courantes effectuées sur un compte d'or en garde de la Banque Nationale Suisse tenu à la Banque du Canada	Vol. 1 4401-4512	Trois télex datés du 19 septembre 1944 échangés entre la Banque Nationale Suisse et la Banque du Canada relativement à un transfert d'or du compte d'or de la Banque Nationale Suisse à celui de la Banco de Portugal. Lettre du 13 juin 1945 de la Banque du Canada à la Banque Nationale Suisse, accompagnée d'une liste de transactions portant sur de l'or gardé en réserve pour le compte de la Banque Nationale Suisse entre le 6 novembre 1942 et le 14 mai 1945	
		Vol. 2 4601-4612		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 3 4701-4812		
		Vol. 4 4901-5912		
515-12-5	Banque Nationale Suisse Compte d'or en garde	Vol. 1 5001-8312		
	Grand livre - Or - Section de la monnaie - Banque Nationale Suisse	4203-6402	Huit pages de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Sept pages de grand livre	

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
58-81-7	Vérification - Or - Section 9, pièce 6 - Banque Nationale Suisse	Vol. 1 4801-9312		
58-82-6	Vérification - Or - Section 9, pièce 7 - Banque Nationale Suisse	Vol. 1 4801-8312		
580-43- 10A	Or reçu - Banque Nationale Suisse, Berne	Vol. 1 4203-4212 Vol. 2 4301-4312		
580-43- 10B	Or expédié et transféré - Banque Nationale Suisse, Berne	4401-5008		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information.</i>

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE D'ANGLETERRE				
A18-17 Entente	Or réservé pour la Banque d'Angleterre - Ententes Documents traitant des ententes préliminaire et définitive portant sur l'or tenu à la Banque du Canada et réservé pour le compte de la Banque d'Angleterre	Vol. 1 3601-4512	Lettre du 5 mars 1936 dans laquelle M. Osborne déclare à M. Clark (Finances) : * Nous avons obtenu l'engagement d'ordre général de votre ministère selon lequel il sera toujours possible d'obtenir une licence d'exportation pour l'or gardé pour le compte de la BRI. (Annotation : Voir 135, 11 mars 1935); peut-être auriez- vous l'obligeance de nous envoyer une lettre semblable au sujet de l'or de la Banque d'Angleterre ou, si vous préférez, pouvant couvrir en des termes plus généraux tout l'or réservé ici +.	
		Vol. 2 5101-5212	Lettre du 11 mars 1936, dans laquelle M. Clark indique à M. Osborne que le ministère des Finances est disposé à accorder des licences visant l'exportation de l'or nouvellement extrait. Télex du 4 avril 1938 dans lequel M. Towers signale à M. Siepmann de la Banque d'Angleterre, au paragraphe 4, que le ministre des Finances est prêt à accorder une licence pour la ré- exportation de l'or qui pourrait être ramené au pays, ainsi que pour l'or nouvellement extrait au Canada acheté en vue de constituer des réserves.	
		Vol. 3 5405-5904	Copie de la lettre du 26 août 1940 dans laquelle M. Isley (ministre des Finances) indique à M. Towers la politique générale du gouvernement canadien concernant l'or livré à la Banque du Canada par la Banque d'Angleterre en vertu d'ententes de paiement conclues par le Royaume Uni.	Certains documents sont protégés en vertu du paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
A18-17-1 Documents courants	Or réservé pour la Banque d'Angleterre (transfert de lingots)	3601-3612	Télex du 30 juillet 1942 dans lequel la Banque du Canada avise la Banque Nationale Suisse que, sur ordre de la Banque d'Angleterre, elle a réservé 13 692,33 onces d'or fin pour son compte.	
		3701-3712		
	Documents traitant des ventes d'or à la Banque d'Angleterre ou pour son compte conclues par la Banque du Canada, de la réception d'or dont la Banque du Canada doit assurer la garde pour le compte de la Banque d'Angleterre et des envois d'or de la Banque du Canada à la BFRNY au nom de la Banque d'Angleterre. Selon les annotations que comportent ces documents, on devrait trouver dans les documents personnels du gouverneur Towers de plus amples renseignements sur les envois d'or effectués avant la guerre à partir de l'Europe.	3801-3812		
		3901-3912		Deux documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		4001-4005		
		4006-4007		
		4008-4009		Plusieurs documents sont protégés en vertu des paragrophes 19(1) et 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		4009-4012		
		4101-4412		Plusieurs documents sont protégés en vertu des paragrophes 19(1) et 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		4503-4612		
4701-5112				
A18-17-2	Or réservé pour la Banque d'Angleterre envoyé par Vancouver	Vol. 1 3911-4006		
		Vol. 2 4007-4012		
	Documents traitant de la réception d'or en provenance d'Inde et d'Australie dont la Banque du Canada doit assurer la garde pour le compte de la Banque d'Angleterre, ainsi que des envois d'or de la Banque du Canada à la Banque fédérale de réserve de San Francisco et à celle de New York au nom de la Banque d'Angleterre.	Vol. 3 4101-4103		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
A18-17-3	<p>Or réservé pour le compte * L + de la Banque d'Angleterre</p> <p>Quelques documents courants nécessaires à l'exécution d'un transfert vers ce nouveau compte d'or en garde à partir de l'un des comptes d'or en garde que la Banque d'Angleterre tenait à la Banque du Canada.</p>	Vol. 1 4001-4012	Télex du 20 septembre 1940 de la Banque d'Angleterre à la Banque du Canada où il est noté que l'or du (nouveau) compte pourra servir au règlement des créances dûment justifiées en vertu des politiques de la Lloyd's relatives au dollar canadien en cas d'urgence.	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
A18-17-4	<p>Or réservé pour la Banque Melli Iran</p> <p>Documents traitant des opérations courantes effectuées sur le compte d'or en garde par la Banque du Canada au nom de la Banque Melli Iran, ainsi que des envois d'or de la Banque du Canada à Irving Trust, New York, au nom de la Banque Melli Iran</p> <p>Ce compte était utilisé par le gouvernement britannique pour payer au gouvernement iranien les redevances pétrolières.</p>	Vol. 1 4001-5812	<p>Lettre du 16 octobre 1940 de M. Towers à M. Isley (ministre des Finances) se rapportant à la lettre de ce dernier datée du 26 août 1940 (copie dans A18-17 Ententes) concernant l'or livré à la Banque du Canada par la Banque d'Angleterre dans le cadre d'ententes de paiement conclues par le Royaume-Uni; il y est fait mention en outre de l'ouverture de comptes d'or en garde pour la Banque Melli Iran et pour la Banco Central de Bolivia.</p> <p>Lettre du 31 décembre 1940, de M. Marble à M. Rowe (Irving Trust), indiquant que le ministre des Finances a informé la Banque du Canada que les licences d'exportation relatives à l'or de la Banque Melli seront accordées sans réserve.</p>	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
A18-17-6	<p>Or réservé pour la Bank of London and South America</p> <p>Opérations courantes sur un compte d'or en garde tenu par la Bank of London and South America Ltd à la Banque du Canada</p> <p>Compte que le gouvernement du Royaume-Uni utilisait pour effectuer des paiements périodiques aux producteurs d'étain de Bolivie, la Bank of London and South America Ltd faisant office d'agent des producteurs.</p>	<p>Vol. 1 4001-4112</p> <p>Vol. 2 4201-4412</p> <p>Vol. 3 4501-4707</p>		Cinq documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
A18-17-7	Or réservé pour le compte de producteurs d'étain boliviens indépendants	Vol. 1 4001-4207		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
A18-17-8	Or livré à des particuliers et à des sociétés et extrait du compte n° 2 à la demande de la Banque d'Angleterre Le 12 septembre 1940, la Banque d'Angleterre propose que lui soit livré de l'or appartenant à des étrangers et déposé à Londres, pour qu'il puisse être expédié vers le Canada et mis à la disposition de la Banque du Canada un mois après l'expiration de la <i>Loi sur les pouvoirs d'urgence</i> (Défense) instaurée en 1939. Les documents portent sur le rôle de la Banque à cet égard.	Vol. 1 4001-4412	Lettre du 18 septembre 1940 de M. Bolton (Banque d'Angleterre) à M. Gordon annonçant la décision de la Banque d'Angleterre de refuser la permission d'exporter de l'or détenu en Angleterre pour le compte d'étrangers résidant en Europe. Télex du 30 janvier 1946 de la Banque du Canada à la Banque d'Angleterre et réponse, en date du lendemain, de la Banque d'Angleterre à la Banque du Canada laissant entendre que la Banque d'Angleterre avait établi de façon qui lui satisfaisait l'absence de collaboration avec l'ennemi avant d'autoriser la libération de l'or appartenant à des étrangers.	La plupart des documents sont protégés en vertu des paragraphes 13(1) et 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Les documents pouvant être consultés sont des photocopies.
		Vol. 2 4501-4612		La plupart des documents sont protégés en vertu des paragraphes 13(1) et 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 3 4701-4712		La plupart des documents sont protégés en vertu des paragraphes 13(1) et 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 4 4801-5512		La plupart des documents sont protégés en vertu des paragraphes 13(1) et 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
A18-17-9	Or de la Banque d'Angleterre en garde à la Banque du Canada Relevés de compte mensuels envoyés par la Banque du Canada à la Banque d'Angleterre, auxquels sont joints des documents de travail portant sur les envois d'or en provenance et à destination des divers comptes d'or de la Banque d'Angleterre	Vol. 1 3901-4412		
		Vol. 2 4501-5112		
		Vol. 3 5201-5712		
A18-17-10	Or réservé pour la Banque d'Angleterre - Envois provenant des Antilles Envoi de petits montants d'or, essentiellement des pièces, à la Banque du Canada provenant de la Banque d'Angleterre et de succursales antillaises de banques à charte canadiennes et d'une banque britannique	Vol. 1 3901-4512		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
A18-17-14	<p>Envois spéciaux d'or de la Banque d'Angleterre à la Banque fédérale de réserve</p> <p>Documents portant sur les discussions de principe et sur les ententes touchant les transferts d'or à Ottawa qui visaient à réduire les avoirs d'or trop élevés que tenait la Banque d'Angleterre à New York.</p>	Vol. 1 5007-5112		
A18-17-15	<p>Banque d'Angleterre - Compte spécial d'or en garde</p> <p>Documents portant sur l'ouverture d'un compte d'or en garde - désigné sous le titre de * compte spécial + - pour la Banque d'Angleterre et sur les opérations courantes effectuées sur ce compte. Ce compte a vraisemblablement été fermé en février 1952.</p> <p>L'or se trouvant dans ce compte a été rapatrié en échange de livres sterling que détenait la Banque du Canada et le solde revendu à la Banque du Canada.</p>	Vol. 1 5009-5112		
		Vol. 2 5201		
A18-29	<p>Compte n° 8 de la Banque d'Angleterre à la Banque du Canada</p> <p>Documents traitant de l'ouverture d'un compte d'or en garde de la Banque d'Angleterre et des opérations courantes effectuées sur ce compte entre octobre 1950 et janvier 1952</p>	Vol. 1 5001-5212		
	<p>Grand livre - Or - Section de la monnaie - Banque d'Angleterre</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	3602-6109	42 pages de grand livre	
			74 pages de grand livre	Onze documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
	Grand livre - Or - Section de la monnaie - Bank of London and South America Limited Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4012-4707	Cinq pages de grand livre Trois pages de grand livre	
	Grand livre - Or - Section de la monnaie - Particuliers (au nom de la Banque d'Angleterre) Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4101-5304	Deux pages de grand livre Trois pages de grand livre	Les renseignements personnels figurant dans ces documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> Trois documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
58-81-5	Vérification - Or - Section 9, pièce 6 - Banque d'Angleterre	Vol. 1 4801-9312		
58-82-4	Vérification - Or - Section 9, pièce 7 - Banque d'Angleterre	Vol. 1 4801-8312		
58-84-3	Vérification - Or - Section 9, pièce 9 - Banque d'Angleterre	Vol. 1 4801-9312		
58-85-3	Vérification - Or - Section 9, pièce 10 - Banque d'Angleterre	Vol. 1 4801-9312		
580-43-14D	Banque d'Angleterre - Or expédié et libéré (pièce) - Compte n° 2 - A/C n°1	5302-6004		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-43-14C	Banque d'Angleterre - Or reçu devant être mis en garde - Compte n° 1, n°1A	5405-6408		
580-43-14A	Or expédié à Londres, Angleterre, au nom du Receveur général du Canada	3501-3807 (12 volumes)		
580-40-11 Dépôt d'or	Formules de dépôt - Or appartenant à des étrangers	4010-4106		Tous les documents sont protégés en vertu des paragraphes 13(1) et 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
580-43-14B	Or en garde pour la Banque d'Angleterre et la Banque des Règlements Internationaux - 1935, 1936, 1937	3506-3506		
580-42-14A	Or en garde pour la Banque d'Angleterre	Vol. 1 3601-3612		
		Vol. 2 3701-3812		
580-42-14B	Or en garde pour la Banque d'Angleterre reçu de la Monnaie royale canadienne, de la Banque du Canada et du ministre des Finances	3601-3612		
580-42-14E	Banque d'Angleterre - Or expédié et transféré	Vol. 1 5601-5912		
580-42-14C	Expédition d'or en garde pour la Banque d'Angleterre - Or expédié et transféré - Banque d'Angleterre	Vol. 1 3711-3912		
		Vol. 2 4001-4008		
		Vol. 3 4001-4012	Note de service interne datée du 8 juillet 1940 envoyée par le Secrétaire au chef de la Section de la monnaie mentionnant que ce dernier peut dérouter les envois lorsque cela est possible afin de réduire les frais de messagerie. Il est fait référence au fait que les envois de la Banque d'Angleterre destinés à la Banque du Canada sont déroutés à Montréal pour être envoyés à la BFRNY.	
		Vol. 4 4101-4109		Deux documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 5 4201-4212		Quatre documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 6 4301-4312		Deux documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 7 4401-4512		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
		Vol. 8 4601-4612		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 9 4701-4712		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 10 4801-5112		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 11 5201-5212		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-42-14D	Banque d'Angleterre - Or reçu d'outre-mer et de banques à charte Banque d'Angleterre - Or reçu pour être gardé	Vol. 1 3805-4001		Cinq documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 2 4001-4007 (dossier 8)		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 3 4007-4011 (dossier 9)		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 4 4107-4112 (dossier 10)		Quatre documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 5 4301-4312 (dossier 11)		
		Vol. 6 4301-4612 (dossier 12)		Deux documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 7 4701-5012 (dossier 13)		Quatre documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
		Vol. 8 5101-5212		
580-44- 14A	Or en garde pour la Banque d'Angleterre	Vol. 1 3908-4612		
		Vol. 2 4601-5212		
580-44- 14B	Déclarations concernant des transferts d'or de la Banque d'Angleterre au ministre des Finances (compte du fonds des changes) - Or envoyé à la Banque fédérale de réserve de New York	5101-5212		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE FÉDÉRALE DE RÉSERVE DE NEW YORK				
A19-14	<p>Envois spéciaux de pièces d'or à la Banque fédérale de réserve de New York</p> <p>Documents traitant des premières propositions relatives à la frappe et à l'envoi de pièces d'or canadiennes à la BFRNY en tant que mesure de guerre importante et secrète, de deux autres envois à la BFRNY de pièces d'or françaises destinées aux forces armées américaines en Afrique du Nord et d'un envoi de souverains et de demi-souverains à la BFRNY</p>	Vol. 1 4201-4312		
A19-17	<p>Compte d'or en garde * G + de la Banque du Canada à la BFRNY</p> <p>Documents traitant des opérations courantes effectuées sur un compte d'or en garde tenu par la Banque du Canada à la BFRNY, mais pas de l'ouverture de ce compte. Il a été fermé en novembre 1955 - Voir aussi A19-18 ci-après.</p>	Vol. 1 5001-5412		
A19-18	<p>Comptes n^{os} 1 et 2 de la Banque du Canada à la BFRNY</p> <p>Documents traitant de l'ouverture à la BFRNY de deux comptes d'or en garde pour la Banque du Canada ainsi que des opérations courantes effectuées sur ces comptes</p>	<p>Vol. 1 5501-5604</p> <p>Vol. 2 5605-5612</p>		
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Fédérale de réserve de New York</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	5201-5210	<p>Une page de grand livre</p> <p>Une page de grand livre</p>	
580-43-15A	Envois d'or à New York par la Banque du Canada pour le compte du Receveur général	3501-4212 (28 vol.)		Tous les documents des volumes 10 et 11 contenant des renseignements personnels sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANCO CENTRAL DE BOLIVIA				
A23-1	Banco Central de Bolivia - Or Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Banco Central de Bolivia et des opérations courantes effectuées sur ce compte	Vol. 1 4009-5009	Lettre du 16 octobre 1940 de M. Towers à M. Isley (ministre des Finances) déclarant : * Conformément à l'entente d'ordre général que renferme votre lettre du 26 août portant sur l'or livré à la Banque du Canada par la Banque d'Angleterre dans le cadre d'ententes de paiement conclues par le Royaume-Uni, je vous avise par la présente que la Banque a ouvert des comptes d'or pour la Banque Melli Iran, ainsi que pour la Banco Central de Bolivia +.	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banco Central de Bolivia Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4010-5108	Une page de grand livre Une page de grand livre	
580-42-16	Or reçu devant être gardé pour la Banque centrale de Bolivie	4001-4512		
580-43-17	Or expédié et transféré - Banque centrale de Bolivie	4001-5112		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
DANMARKS NATIONALBANK				
A24-2	Danmarks Nationalbank - Or Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Danmarks Nationalbank, ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte (deuxième compte ouvert en janvier 1959)	Vol. 1 5101-6812	Correspondance entre la Banque du Canada et la BRI concernant la vente d'or par cette dernière à la Danmarks Nationalbank qui a conduit celle-ci à ouvrir un compte d'or en garde à la Banque du Canada.	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Danmarks Nationalbank Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	5103-5901	Une page de grand livre	
			Deux pages de grand livre	
580-42-8	Danmarks Nationalbank, Copenhague - Or en garde	5101-9012		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
DE NEDERLANDSCHE BANK				
A25-1	<p>Or du gouvernement des Pays-Bas réservé à la Banque du Canada</p> <p>Documents traitant de l'ouverture et de la clôture d'un compte d'or en garde tenu pour le gouvernement royal des Pays-Bas ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte</p> <p>L'or de ce compte a été transféré le 11 juillet 1949 à un compte ouvert au nom de la De Nederlandsche Bank.</p>	<p>Vol. 1 4001-4412</p> <p>Vol. 2 4501-4912</p>	<p>Lettre du 18 juillet 1940 dans laquelle M. Towers informe M. Isley (ministre des Finances) que la Banque du Canada pourrait sous peu être appelée à garder de l'or pour le compte du gouvernement néerlandais et à fournir à ce gouvernement l'assurance qu'il aura librement accès à cet or; M. Towers demande à M. Isley s'il est en mesure de faire cette promesse.</p> <p>Lettre du 23 juillet 1940 de M. Isley déclarant à M. Towers qu'il peut effectivement faire cette promesse.</p>	
A25C	<p>Or réservé pour la De Nederlandsche Bank</p> <p>Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la De Nederlandsche Bank, ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte</p>	Vol. 1 4601-6912		
58-77-5	Vérification - Or - Section 9, pièce 2 - De Nederlandsche Bank - compte ordinaire	Vol. 1 4801-8612		
58-84-6	Vérification - Or - Section 9, pièce 9 - De Nederlandsche Bank - Compte ordinaire	Vol. 1 4001-8312		
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Gouvernement royal néerlandais	4008-4907	Une page de grand livre	
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - De Nederlandsche Bank, N.V.</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	4605-6011	<p>Deux pages de grand livre</p> <p>Six pages de grand livre</p>	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Compte Javabank du gouvernement des Indes néerlandaises	4304-4605	Une page de grand livre	
580-42-9	Or reçu à conserver pour l'ambassade des Pays Bas	4001-4712		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
580-43-9A	Gouvernement royal des Pays Bas - Envois et transferts d'or à d'autres entités	4101-4912		
580-43-9B	Or reçu - Compte Javabank du gouvernement des Indes néerlandaises <u>devenu</u> De Nederlandsche Bank, N.V. Amsterdam <u>devenue</u> Nederlandsche Bank - 23 juin 1951	6301-6612 6901-6912 7001-7212 9001-9012		
580-43-9C	Envois ou transferts d'or - De Nederlandsche Bank, N.V. Amsterdam, Pays-Bas <u>devenue</u> Nederlandsche Bank (le 23 juin 1951)	4701-5112		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANCO DE MÉXICO				
A34-5A	Banco de México - Or (opérations courantes)	Vol. 1 4301-4412		
	Documents traitant de la vente d'or à la Banco de México et, ultérieurement, de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Banco de México ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte	Vol. 2 4501-4712		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 3 4801-6612		
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banco de México	4506-4807	Une page de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Une page de grand livre	

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANK VAN DE NEDERLANDS ANTILLEN				
A40	Bank Van De Nederlands Antillen - Or en garde Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Bank Van De Nederlands Antillen ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte	Vol. 1 4504-7312		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information.</i>
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Curacaosche Bank (devenue Bank Van De Nederlands Antillen le 1 ^{er} janvier 1962) Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4504-4504	Une page de grand livre	
58-76-4	Vérification - Or - Section 9, pièce 1 - Banque Van De Nederlands Antillen	Vol. 1 4001-8802		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
ÖSTERREICHISCHE NATIONALBANK				
A49-1	<p>Österreichische Nationalbank (Vienne) - Or</p> <p>Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde et d'un compte en dollars américains pour la Österreichische Nationalbank ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte</p>	Vol. 1 5001-7612		
58-81-3	Vérification - Or - Section 9, pièce 6 - Österreichische Nationalbank	Vol. 1 4801-9512		
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Österreichische Nationalbank</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	5101-5110	<p>Une page de grand livre</p> <hr/> <p>Quatre pages de grand livre</p>	
580-42-11	Österreichische Nationalbank - Correspondance générale	5101-9012		

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
DEUTSCHE BUNDESBANK				
A52C	<p>Deutsche Bundesbank - Or</p> <p>Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Bank deutscher Länder - ancien nom de la Deutsche Bundesbank - ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte.</p>	Vol. 1 5410-6105	Correspondance échangée par la Banque du Canada et la BRI concernant la vente d'or par cette dernière à la Bank deutscher Länder, à la suite de quoi celle-ci a ouvert un compte d'or en garde à la Banque du Canada.	<p>Au moment d'autoriser la divulgation de ces documents, la Bundesbank a prié la Banque du Canada d'attirer l'attention des chercheurs sur les faits suivants. À sa fondation, en 1948, la Bank deutscher Länder ne possédait aucune réserve d'or (elle n'était pas non plus le successeur légal de la Deutsche Reichsbank). Ce n'est que dans son bilan du 31 décembre 1951 qu'ont figuré pour la première fois des réserves d'or. À l'époque, les méthodes comptables que l'Union européenne de paiements (UEP) appliquait étaient déterminante pour l'accumulation de réserves d'or allemandes, puisqu'en 1958 c'était l'UEP qui procédait à la compensation des paiements liés aux excédents et déficits de ses pays membres. Les soldes excédentaires devaient être réglés en or ou en dollars É.-U. selon certaines proportions, qui augmentaient continuellement. La Banque des Règlements Internationaux, située à Bâle, faisait office d'agent et de chambre de compensation. Enregistrant des excédents dès 1951, la République fédérale allemande reçut des quantités considérables d'or. Cet état de fait explique également les opérations effectuées avec le Canada à partir de 1954.</p>

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Bank deutscher Länder Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	5410-6311	Une page de grand livre Sept pages de grand livre	
580-43-13	Bank deutscher Länder, Francfort - Or en garde - Or libéré (devenue la Deutsche Bundesbank, Francfort, 21 août 1957)	5401-6012 1963 6601-6812		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE				
A60-2	Banque centrale de la République de Turquie - Or Documents traitant de l'ouverture à la Banque du Canada d'un compte d'or en garde pour la Banque centrale de la République de Turquie ainsi que des opérations courantes effectuées sur ce compte	Vol. 1 4001-5212		
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque centrale de la République de Turquie Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4012-5209	Quatre pages de grand livre Une page de grand livre	

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANCO DE PORTUGAL				
515-17-5	<p>Banco de Portugal - Compte d'or en garde</p> <p>Documents traitant des opérations courantes effectuées par la Banque du Canada dans un compte d'or en garde de la Banque du Portugal</p>	Vol. 1 4201-6812	Lettres échangées fin avril et début mai 1942 au sujet de deux transferts d'or effectués par la Banque du Canada du compte de la Banque Nationale Suisse à la Banco de Portugal. Lettres échangées entre octobre 1944 et novembre 1945 entre la Banque du Canada et la Banco de Portugal - échange fait principalement par l'entremise de la Banque d'Angleterre - et entre la Banque du Canada et la Sveriges Riksbank au sujet d'une douzaine de transferts d'or entre les comptes tenus par la Banque du Portugal et la Sveriges Riksbank à la Banque du Canada.	
	<p>Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banco de Portugal</p> <p>Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie</p>	4204-4509	<p>Une page de grand livre</p> <p>Trois pages de grand livre</p>	
58-81-8	Vérification - Or - Section 9, pièce 6 - Banque centrale du Portugal	Vol. 1 4801-9312		
58-82-7	Vérification - Or - Section 9, pièce 7 - Banque centrale du Portugal	Vol. 1 4801-8312		
580-43-4A	Or reçu pour la banque centrale du Portugal, Lisbonne	4204-9006		
580-43-4B	Or transféré de la banque centrale du Portugal, Lisbonne	4409-4509		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
BANQUE MELLI IRAN				
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Melli Iran Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4610-4612	Une page de grand livre	
			Une page de grand livre	
580-43-1A	Or reçu devant être gardé pour la Banque Melli Iran	4001-4012		
580-43-1B	Or expédié - Banque Melli Iran	4001-4012		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
DE SURINAAMSCH E BANK				
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - De Surinaamsche Bank	4209-5703	Deux pages de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Trois pages de grand livre	

**Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.*

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
NARODNI BANKA CESKOSLOVENSKA V PRAZE				
580-42-1	Narodni Banka Ceskoslovenska V Praze	4901-5012		
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Narodni Banka Ceskoslovenska V Praze Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4907-5008	Une page de grand livre	
			Une page de grand livre	

**Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.*

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
MINISTRE DES FINANCES - OR				
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Ministre des Finances Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	3509-5706	63 pages de grand livre 81 pages de grand livre	
58-82-2	Vérification - Or - Section 9, pièce 7 - Ministre des Finances (compte du fonds des changes)	Vol. 1 4801-9312		
580-41-4C	Ministre des Finances (fonds des changes) - Or reçu de la Monnaie royale canadienne	Vol. 1 5501-5512 Vol. 2 5601-5612		
580-41-2C	Ministre des Finances (fonds des changes) - Or reçu - Divers	Vol. 1 5404-5512 Vol. 2 5601-5612		Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Un document est protégé en vertu du paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-41-2D	Liste de lingots d'or envoyés par la Section de la monnaie - Ministre des Finances - Monnaie royale canadienne	Vol. 1 3101-3512 Vol. 2 3601-3712		
580-41-2B	Or en garde pour le ministre des Finances	3506-3506		
580-41-2A	Or reçu devant être mis en garde pour le ministre des Finances - Compte du fonds des changes	Vol. 1 3910		
		Vol. 2 4005-4006		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 3 4007-4012		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
		Vol. 4 4101-4112		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 5 4201-4212		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 6 4301-4312		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 7 4401-4512		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 8 4601-4612		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 9 4701-4712		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 10 4802-4912		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-41-4D	Or expédié - Ministre des Finances - Compte du fonds des changes	5511-5611		
580-41-4A	Or expédié et transféré - Ministre des Finances - Compte du fonds des changes	Vol. 1 4001-4012		
580-41-4B	Envois et transferts d'or - Ministre des Finances Compte du fonds des changes	Vol. 1 4001-4009		
		Vol. 2 4005-4012		
		Vol. 3 4102-4112		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
		Vol. 4 4204-4211		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 5 4301-4312		
		Vol. 6 4401-4612		
		Vol. 7 4701-4712		
		Vol. 8 4812-5212		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS				
	Procès-verbaux - Réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction	1935-1949		Tous les renseignements personnels sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . 1949 : une portion d'un document est protégée en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Royale du Canada	4104-5611	Trois pages de grand livre	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Sept pages de grand livre	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque de Montréal	4609-5203	Une page de grand livre	Trois documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Cinq pages de grand livre	Trois documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Canadienne de Commerce	4609-5203	Une page de grand livre	Trois documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Trois pages de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Impériale du Canada	4611-4701	Une page de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Deux pages de grand livre	

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque de Toronto	4612-4710	Une page de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Deux pages de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque Barclays du Canada	4609-4610	Une page de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Deux pages de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - La Banque de Nouvelle-Écosse	4709-5612	Une page de grand livre	
	Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie		Deux pages de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Guaranty Trust Co. of New York	3802-3803	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Bankers Trust Co., New York	4703-4703	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Montant global d'or détenu pour des particuliers dans le compte d'or en garde * A +.	4010-4704	Une page de grand livre	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information.</i>
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Or en garde tenu par la Monnaie royale canadienne pour des clients	3607-3607	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Or tenu par la Monnaie royale canadienne	5404-5704	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Pièces d'or étrangères et mutilées tenues par la Monnaie royale canadienne	4001-4001	Une page de grand livre	

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Or en transit	3705-3706	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Règlements or en suspens	3705-3709	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Or - Réserve à l'étranger - Compte n° 13	3808-3809	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Or - Compte de régularisation	3808-3809	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Frais d'expédition de l'or	3808-3809	Une page de grand livre	
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Banque du Canada	3807-4005	23 pages de grand livre	
135	Or - Divers	Vol. 3 4401-4806	Lettres échangées de février 1944 à février 1945 par la Banque du Canada, le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Finances exposant le contexte général de la * Declaration by Canada on Gold Looted by the Axis and Subsequently Acquired by Third Countries +. Texte d'un communiqué émis le 17 octobre 1947 par la Commission tripartite pour la restitution de l'or monétaire	À l'exception des documents indiqués, le dossier ne concerne pas les services à la clientèle liés à l'or. Des copies de ces documents ont été versés dans une chemise distincte.
135C	Notes de service internes sur l'or Discussions qui se sont tenues à la Banque du Canada sur certains sujets tels la tarification des services liés à l'or, les conditions entourant le stockage d'or pour le compte de clients et la procédure de manutention de l'or en garde.	Vol. 1 4501-5812	Notes de service internes datant des premiers mois de 1956 sur l'Hôtel de la monnaie de Prusse et les lingots d'or russe dont la Banque du Canada avait la garde	Des portions de sept documents sont protégées en vertu du paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
135-4	Envois par la Banque du Canada d'or destinés à tous les comptes	Vol. 1 3501-4012		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
135-4-1	Envois par la Banque du Canada d'or destinés à tous les comptes	Vol. 1 3801-3803		
		Vol. 2 3803-3806		
		Vol. 3 3806-3809		
135-4-2	Envois d'or à New York Documents traitant de la logistique présidant aux envois Il semblerait que des volumes entre le Volume 1 et le Volume 2 manquent. Une note, à l'intérieur de la chemise du deuxième volume, précise qu'il n'y a pas eu d'envois en 1954.	Vol. 1 5001-5212		
		Vol. 2 5501-5705		
135-4-2A	Ventes d'or (autres que les ventes au Fonds monétaire international) Documents traitant de la vente d'or par la Banque du Canada à d'autres banques centrales entre février 1953 et octobre 1957. Le dossier comporte les offres, soumissions, confirmations et avis relatifs à ces ventes.	Vol. 1 5302-5510		
		Vol. 2 5511-5710		
135-4-3	Coûts et emballage de l'or - Ententes - Envois d'or pour tous les comptes par la Banque du Canada - Coûts et modalités d'emballage Le titre du dossier est explicite.	Vol. 1 3501-5912		
135-4-4	Envois d'or - Statistiques sur le paiement en dollars américains et canadiens des frais d'envois Le titre du dossier est explicite.	Vol. 1 4001-4212		
135-5	<i>Loi sur l'exportation de l'or</i> et décrets connexes Exemplaires de la <i>Loi sur l'exportation de l'or</i> et des divers règlements émis en vertu de cette loi	Vol. 1 3201-5212		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
135-6	<p>Or réservé pour l'étranger</p> <p>Documents portant sur l'application et l'administration des modalités en vertu desquelles la Banque d'Angleterre déposait de l'or au compte affecté à des fins spéciales de la Banque du Canada à la BFRNY et la Banque du Canada réservait à Ottawa le même nombre d'onces d'or au nom de la Banque d'Angleterre.</p>	Vol. 1 3801-3812		
135-7	<p>Or stocké et acheté au Canada par des sociétés privées</p> <p>Documents traitant de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une politique portant sur l'or tenu au Canada pour le compte d'étrangers ou de sociétés étrangères</p>	Vol. 1 3801-4612	<p>Lettre du 11 juillet 1938 de M. Towers à M. Dunning (ministre des Finances) énonçant les enjeux.</p> <p>Extrait d'un document du 21 décembre 1938 résumant la politique en vertu de laquelle le gouvernement allait vendre des lingots d'or aux banques et aux compagnies de fiducie qui agissent pour le compte d'étrangers, à condition que celles-ci déclarent que cet or est destiné à des comptes détenus par des étrangers et lui soumettent des rapports afin que les chiffres sur l'exportation ne soient pas faussés.</p> <p>Circulaire du 3 novembre 1939 de la Banque du Canada aux banques à charte, déclarant qu'il n'est plus nécessaire de présenter régulièrement des rapports sur l'or détenu au Canada par des étrangers.</p>	Un document est protégé en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
135-7-1	<p>Vente de lingots d'or aux banques à charte</p> <p>Documents traitant des ventes de lingots d'or faites par la Banque du Canada en sa qualité d'agent du gouvernement fédéral à diverses banques à charte pour le compte de non-résidents, le montant de la vente ayant été versé en dollars É.-U. à la BFRNY et porté au crédit du compte que tenait la Banque du Canada à cette institution.</p>	Vol. 1 3801-3912		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
135-12	<p>Réévaluation du prix de l'or</p> <p><i>La Loi sur la Banque du Canada de 1934</i> prévoyait le transfert à la nouvelle institution de l'or détenu par le gouvernement fédéral et les banques à charte au prix de 20,67 \$ l'once. Par la suite, les banques se sont élevées contre le fait qu'elles n'avaient réalisé aucun bénéfice lorsque le prix de l'or est passé à 35 \$ l'once. Il a donc été convenu que les banques toucheraient ce prix plus élevé pour la part de leurs avoirs en or servant de nantissement aux avoirs étrangers. Les deux premiers volumes du dossier traitent des longues négociations qui ont été menées avec les banques et des calculs complexes qui ont été effectués à cette occasion. Le troisième volume renferme un petit nombre de documents traitant des réévaluations opérées en 1946 et en 1950.</p>	<p>Vol. 1 3501-3506</p> <p>Vol. 2 3507-3512</p> <p>Vol. 3 4601-5012</p>		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
135-15	<p>Dépôts d'or de pays étrangers refusés</p> <p>Le titre illustre bien le contenu du dossier.</p>	Vol. 1 4201-5112	<p>Circulaire datée du 4 mai 1942 que le gouverneur Towers a envoyée aux directeurs généraux des banques pour prendre acte du fait qu'elles avaient reçu récemment des messages de correspondants d'un pays neutre européen leur demandant d'accepter des dépôts d'or en garde. Le gouverneur souligne dans sa lettre la volonté du gouvernement qu'aucun nouveau compte d'or en garde ne soit ouvert pour le compte de banques, de sociétés ou de particuliers non-résidents. Dans sa circulaire le gouverneur demande également que les banques signalent à la Banque du Canada toute future demande faite par des non-résidents concernant l'ouverture de comptes d'or en garde.</p> <p>Note de service interne de la Banque du Canada expliquant le contexte entourant la circulaire du 4 mai 1942. (La note de service a probablement été écrite en octobre 1945.)</p> <p>Circulaire datée du 26 octobre envoyée par le gouverneur Towers aux directeurs généraux des banques et faisant référence à celle de mai 1942. Le gouverneur y signale que des dépôts d'or de non-résidents peuvent être acceptés, à la condition que la propriété bénéficiaire soit établie depuis le 3 septembre 1939 à la satisfaction du Bureau du séquestre des biens ennemis.</p>	
135-16	<p>London Gold Market</p> <p>Documents décrivant en détail quels étaient le cadre institutionnel et le fonctionnement du marché des lingots d'or entre janvier 1953 et août 1964</p>	Vol. 1 5301-6412		
175-2	Ententes conclues avec la Express Traffic Association et la Commission des chemins de fer - Expéditions express - Divers	Vol. 1 3401-4412		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
		Vol. 2 4501-5812		
220-25C-6	Fonds monétaire international (FMI) - Or	Vol. 1 4601-4712 Vol. 2 4801-6012		Document non pertinent, sauf huit documents dont des copies ont été versées dans une chemise distincte.
	Grand livre - Opérations sur or - Section de la monnaie - Fonds monétaire international Grand livre - Or en garde - Section de la monnaie	4811-4811	Une page de grand livre Une page de grand livre	
CB1-14	<p>Transferts d'or des banques à charte à la Banque du Canada - Divers</p> <p>Selon les dispositions de la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> de 1934, toutes les banques à charte étaient tenues de transférer à la Banque du Canada, le jour même auquel la Banque était autorisée à ouvrir ses portes (le 11 mars 1935), la totalité des pièces et des lingots d'or qu'elles possédaient ou qu'elles détenaient au Canada. Le décret P.C. 4189 (du 20 décembre 1939), dont une copie se trouve dans le dossier CB1-14-1, obligeait toutes les banques à charte à transférer à la Banque du Canada, le 15 janvier 1940 au plus tard, la totalité des pièces d'or conservées au Canada qu'elles possédaient au 20 décembre 1939.</p> <p>Le dossier renferme la transcription des discussions de principe qui ont été tenues après le premier transfert, notamment au sujet du règlement des pièces d'or étrangères et mutilées reçues des banques. (Le dossier renferme des documents qui sont contenus également dans 135-12.) Il n'y a presque rien dans le dossier qui se rapporte au deuxième transfert, bien que la question du règlement ait été soulevée également.</p>	Vol. 1 3501-5312		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
CB1-14-1	<p>Transfert d'or des banques à charte à la Banque du Canada - (Bureau de la monnaie)</p> <p>Reçus et avis de transfert se rapportant aux années 1935 et 1940</p>			
AUD.1	<p>Relevé de contrôle des lingots d'or (transféré aux Archives par le vérificateur externe au moment de son départ à la retraite).</p> <p>- Grand livre - Chambre forte 9 - Pièce 9 - Dossiers des vérificateurs externes</p> <p>- Grand livre - Chambre forte 9 - Pièce 1 - Dossiers des vérificateurs externes</p> <p>- Grand livre - Chambre forte 9 - Pièce 9 - Dossiers des vérificateurs externes relatifs aux pièces d'or</p> <p>- Grand livre - Chambre forte 9 - Pièce 9 - Dossiers des vérificateurs externes</p> <p>- Grand livre - Chambre forte 9 - Pièce 7 - Dossiers des vérificateurs externes</p>	<p>3910-7805</p> <p>4101-9208</p> <p>3903-8802</p> <p>4207-8702</p> <p>4401-8905</p>		
1A-640	<p>Lettres et notes de services se rapportant à des opérations sur or</p> <p>Feuilles de travail et notes de service internes renfermant des chiffres mensuels, pour la période allant de janvier 1939 à février 1951, sur certaines opérations comme les ventes de lingots d'or aux banques à charte, et les ventes d'or par la Monnaie royale à la Banque du Canada pour son propre compte ou par l'entremise de l'agence de la Banque du Canada. Document sur l'or étranger que reçoit la Banque du Canada pour en assurer la garde, des envois à New York d'or tenu en garde et l'or reçu de la Banque du Canada et transféré au compte spécial (compte du fonds des changes) du ministre des Finances.</p>	<p>Vol. 1 3101-6012</p>		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
1A-640	Mouvements d'or	3901-5112		
1B-640	<p>Or en garde</p> <p>Le dossier comprend trois parties. La première partie renferme les rapports mensuels que chaque banque était tenue de remettre à la Banque du Canada concernant l'or détenu pour des non-résidents. Voir 135-7 pour le contexte général. S'y trouvent également des feuilles de travail remplies de statistiques sur la production et les prix de métaux non ferreux après-guerre. La deuxième partie du dossier renferme des lettres échangées à la Banque du Canada par le Secrétariat et le département des Recherches au sujet de la quantité d'or réservé, conservé à la Banque du Canada entre la fin mai 1939 et la fin octobre 1939. La troisième partie renferme des feuilles de travail et des relevés se rapportant à l'or tenu en garde pour des banques centrales clientes durant la guerre et les premières années d'après-guerre et aux lingots d'or vendus aux banques à charte en 1939. (Au sujet de ce dernier point, voir également 135-7-1.)</p>	Vol. 1 3901-3912		
1B-642	<p>Or - Statistique sur l'or canadien - Contexte général - les années 40 et avant</p> <p>Essentiellement des feuilles de travail, dont l'une contient des données mensuelles sur l'or reçu en garde par la Banque du Canada en 1940 et la quantité d'or en garde envoyé à New York; une autre fournit le détail, pour la période allant de décembre 1939 à janvier 1941, du montant net d'or détenu en garde pour divers clients.</p>	Vol. 1 3501-4012		
1C-640	Or	Vol. 1 3501-4712		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
4-1 - dossier et chemise	Administration - Vérification des réserves d'or et d'argent Le titre est explicite.	Vol. 1 3501-6512		
SEC/OS. 91-19	BUREAU DU SECRÉTAIRE : OR ET ARGENT Le dossier renferme deux types de documents : des exemplaires du décret annuel suspendant l'application du paragraphe 1 de l'article 25 (ou de ce qui lui succède) de la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> et des originaux de nombreuses lettres que M. Towers a envoyées au ministre des Finances dans la deuxième moitié des années 40 afin d'établir si le ministre partageait le point de vue de la Banque du Canada selon lequel les avoirs que des gouvernements alliés installés à Londres avaient confiés à la Banque du Canada pouvaient être utilisés tout à fait librement et n'étaient pas assujettis au contrôle du Bureau du séquestre des biens ennemis.	Vol. 1 3501-6712		
	Or conservé à la Section de la monnaie - 21 juin 1939	21 juin 1939		
	Or conservé à la Section de la monnaie - 9 septembre 1939	9 sept. 1939		
	Copie-lettres - mars 1942	4206	Lettre datée du 19 mars 1942 envoyée par G. F. Towers au sous-ministre des Finances W. C. Clark et traitant de ventes de francs suisses contre de l'or, or qui peut être exporté vers les banques centrales de divers pays occidentaux et de pays neutres d'Europe (Suède, Portugal et Espagne)	
JOURNAL	Journal privé - Grands livres. Compte du fonds des changes, titres, or, fonds utilisés, journal	Vol. 1 3501-4012		
236-1-1 Cahier	Or - Général (Statistiques concernant l'or canadien)	Vol. 1 2601-5312		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
236-2-2	Législation en matière d'or - Législation canadienne - Règles et lignes directrices (<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>)	Vol. 1 4801-8212		
580-40-1H Envois d'or	Or expédié et transféré dans des banques à charte	4101-5612		
580-40-1G	Correspondance - Or	Vol. 1 3401-4812		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information.</i>
		Vol. 2 5007-5206		
		Vol. 3 5304-5512		Plusieurs documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information.</i>
		Vol. 4 5601-7312		
580-40-1M	Lettres - Réévaluation de l'or	3501-3812		
580-40-2A	Poids de troy	3501-5212		
580-40-1C	Réserve d'or de la Banque du Canada - Pièces d'or reçues de banques à charte canadiennes (décret P.C. 4189 - 20 décembre 1939)	Vol. 1 3503-3503		
		Vol. 2 3506-3507		
		Vol. 3 3912-4001		
		Vol. 4 4001-4012		
		Vol. 5 4002-4005		
580-40-1A	Réévaluation des réserves d'or	Vol.1 3501-3612		
		Vol. 2 3701-3712		
		Vol. 3 3801-3812		
		Vol. 4 3901-3912		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
		Vol. 5 4001-4012		
580-40-1B	Réserves d'or de la Banque du Canada	Vol. 1 3602-3910		
		Vol. 2 4001-4005		
580-40-1D	Or - Ventes d'or aux banques à chartes canadiennes	Vol. 1 3801-3912		
		Vol. 2 3801-3912		
		Vol. 3 3801-3912		
580-40-1E	Or expédié ou transféré à partir de comptes d'or en garde pour les banques à chartes	Vol. 1 4101-4612		La plupart des documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
		Vol. 2 4701-4912		
580-40-1F	Banques à charte - Envois et transferts d'or - Or en garde pour les banques Or - Particuliers - Envois et transferts d'or - Banques à charte	Vol. 1 4101-5212		La plupart des documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-40-1T	Dossier or de M. Butler	5001-6012		
580-40-1P	Vérificateurs des actionnaires	3801-3812		
580-40-1N	Originaux des listes de pièces d'or américaines	Vol. 1 3701-3812		
580-40-1O	Originaux des listes de pièces d'or britanniques	3701-3712		
580-40-1	Copies de lettres et notes de service - Section de la monnaie	5001-5203		
580-40-1	Banques à charte - Envois et transferts d'or	4701-4912		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
580-40-1K	Or en garde pour les banques	Vol. 1 4101-4912		La plupart des documents sont protégés en vertu du paragraphe 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Deux documents sont protégés en vertu du paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-40-1J	Envois et transferts d'or - Particuliers	Vol. 1 4101-4912		Tous les documents sont protégés en vertu des paragraphes 13(1) et 19(1) de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
580-40-1Q	Fiches d'emplacement - Chambres fortes	3501-4912		
580-40-1R	Relevés de compte d'or en garde pour divers clients	3901-4712		
580-40-1S	Justificatifs - Or	Vol. 1 5301-5312		
		Vol. 2 5401-5412		
		Vol. 3 5501-5512		
		Vol. 4 5601-5612		
580-40-1T	Opérations sur or	Vol. 1 5301-6012		
580-40-1U	Opérations sur or - Copies de télex	5301-5712		
		5301-5312		
		5401-5412		
		5501-5512		
		5601-5712		
		5601-5712		
5501-5912				
580-40-1V	Note de service - Grand livre de contrôle	Vol. 1 3501-3512		

*Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
580-40-1W	Listes de lingots d'or	3501-5612		
580-40-1L	<ul style="list-style-type: none"> - Transferts d'or - Envois d'or de New York - Pièces d'or reçues de l'Agence d'Ottawa - Accusé de réception - Poids utilisés pour une balance servant à peser l'or (Agence de Montréal) 	5101-5212		

**Les documents ultérieurs au 31 décembre 1956 ne peuvent être consultés.*

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
DOCUMENTS REÇUS DE BANQUES CENTRALES, D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, DE GOUVERNEMENTS ET D'AUTRES ENTITÉS				
	Note portant sur les envois et les échanges d'or organisés par la Banque des Règlements Internationaux le 1 ^{er} juin 1938 - 31 mai 1945	8 septembre 1997		
	Rapport sur les opérations avec l'étranger auxquelles la Banco de Portugal a pris part entre 1937 et 1946.	22 juillet 1997		
	Règles et pratiques régissant la compensation d'or dans les banques centrales - Banque des Règlements Internationaux - Banques centrales - Réponses à un questionnaire adressé à diverses banques centrales	1931-1955		
C43/287 C43/288 C43/287	Archives de la Banque d'Angleterre - Microdossiers			
C43/285 C43/286				
C43/284 OV62/24				
OV29/29 OV62-23 Partie 1				
OV62/23 Partie 2 OV63/3 Partie 1				
OV62/23 Partie 2 OV63/4				
OV63/28				

NOM OU N° DU DOSSIER	TITRE DU DOSSIER NOTE DE CONTENU	ANNÉE/ MOIS	DOCUMENTS-CLÉS	REMARQUES SUR L'ACCÈS*
	Télex datés du 17 juillet 1997 de la Banque Nationale Suisse à la Banque du Canada contenant un bref compte rendu des opérations sur or effectuées entre les deux banques centrales entre avril 1942 et décembre 1945 ainsi que des statistiques connexes			
	Télex daté du 24 juillet 1997 de la Sveriges Riksbank à la Banque du Canada contenant des statistiques et des renseignements sur les opérations sur or effectuées entre les deux banques centrales entre mars 1944 et septembre 1945.			
	Télex daté du 14 juillet 1997 du Congrès juif canadien à la Banque du Canada auquel est jointe une copie d'un document déclassifié du gouvernement américain suggérant qu'un transfert de propriété de l'or en garde auprès de la Banque du Canada effectué en 1942 aurait pu faciliter un transfert parallèle d'or pillé par les Nazis entre la Banque Nationale Suisse et la Banco de Portugal.			
	Télex daté du 19 novembre 1997 du Congrès juif canadien à la Banque du Canada auquel est jointe une copie d'un document déclassifié de la Banque fédérale de réserve de New York daté du 15 juin 1955 concernant des lingots d'or de l'Hôtel de la monnaie de Prusse.			

ANNEXE
Documents du ministère des Finances

NUMÉRO DU DOSSIER	TITRE DE DOSSIER	NUMÉRO DE VOLUME	NATURE DU DOCUMENT
WAC 1515-005-001	Pas de pacte avec l'ennemi	Fermé	Déclaration provisoire de 1944 par la Canada sur l'or dérobé par l'Axe aux pays tiers.
700-13	Dossiers centraux : généralités	2733 Ouvret	<p>Un article de <i>The New Republic</i> de 1941 faisant état du problème de l'afflux excessif d'or aux États-Unis. On y traite quelque peu de la politique des États-Unis relative à l'or et de leur politique étrangère.</p> <p>Remarques possibles en réponse à des demandes de renseignements sur l'avenir de l'or. Donne un aperçu des paiements effectués avec de l'or réputé provenir de sources ennemies.</p> <p>Lettre de 1939 de W.C. Clark mentionnant le rôle du Canada dans la conservation de quantités importantes d'or, d'espèces et de valeurs mobilières pour le compte d'étrangers.</p>
RG 19 E 2(h)	Correspondance personnelle de Bryce	3444 Ouvret	Article publié dans <i>The Canadian Financial and Mining Reporter</i> qui a été envoyé à R.B. Bryce en 1939. Mentionne la quantité importante d'or déposé à la Banque du Canada pour le compte d'étrangers.
B-2-6-2	Avoirs en or de la Banque du Canada - Réservés	3970 Ouvret	<p>Correspondance entre les Finances et la Banque du Canada concernant des mécanismes de transfert de l'or depuis un compte de la Banque d'Angleterre à un compte de la Banque Nationale Suisse, à la Banque du Canada.</p> <p>Correspondance concernant la Sveriges Riksbank, de Stockholm, et les transferts d'or sur papier.</p>
RG 19	Établissement du contrôle des changes au Canada	651 Ouvret	Lettre à G.A. Newman, directeur par intérim de la Division des exportations du ministère du Commerce, datée de 1948, concernant l'or importé au Portugal à des fins industrielles.
	Politique canadienne sur l'exportation de l'or	639 Fermé	Note à W.C. Clark, de 1947, concernant la <i>Loi sur l'exportation de l'or</i> .
FIN 1120-001	Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor	Fermé	<p>Note de 1963 faisant état du fait que le Conseil du Trésor, sur les recommandations du Comité des comptes publics (S-4-63), autorise la destruction immédiate de dossiers détenues par la Division administrative du ministère des Finances.</p> <p>Liste des éléments détruits.</p>

*Les dossiers WAC 1515-005-001 et FIN 1120-001 se trouvent au ministère des Finances (contacter Mario Perrier au 943-0914). Tous les autres dossiers sont aux Archives nationales (communiquer avec le Services des références au 992-3884).

**Les dossiers fermés sont présentement examinés pour que les documents qu'ils contiennent soient ouverts en conformité de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*.